

La pauvreté selon le type de ménage

22 janvier 2021



La population pauvre se répartit en trois grands ensembles. La moitié vit en couple, un petit quart vit seul et un autre quart au sein d'une famille monoparentale, le plus souvent une femme avec enfant(s). L'immense majorité des couples concernés ont des enfants.

Le fait de vivre à deux, logiquement, protège davantage de la pauvreté : le taux de pauvreté [1] des couples sans enfant atteint 3 %, contre 7 % pour ceux qui ont des enfants, des niveaux inférieurs aux 8 % de la moyenne nationale. Celui des personnes seules dépasse les 10 % et celui des familles monoparentales, 18 %, un taux qui est deux fois plus élevé que la moyenne nationale. Au total, plus d'un million de personnes, parents et enfants compris, vivent dans une famille monoparentale avec un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté, soit avec au maximum 1 400 euros net par mois pour un parent et ses deux enfants (voir encadré). Une fois le loyer payé, ce niveau de revenu ne laisse que de très faibles marges.

La monoparentalité est le résultat d'une évolution positive, le fait de pouvoir mettre un terme à une union qui ne fonctionne plus. Cette liberté s'accompagne de conséquences financières souvent importantes – surtout pour les femmes – pour celles et ceux qui se retrouvent avec des enfants à charge et un seul revenu.

GRAPHIQUE

DONNÉES

Les seuils de pauvreté selon le type de ménage

Les seuils de pauvreté mensuels en 2018 (fixés à 50 % du niveau de vie médian) dépendent de la composition du ménage. Ils sont équivalents à :

- 885 euros pour une personne seule
- 1 151 euros pour une famille monoparentale avec un enfant de moins de 14 ans
- 1 328 euros pour un couple sans enfant
- 1 416 euros pour une famille monoparentale avec deux enfants de moins de 14 ans
- 1 860 euros pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans.

Davantage de célibataires et de familles monoparentales

La plus grande partie des individus situés sous le seuil de pauvreté vivent au sein d'un couple avec enfant(s), mais leur taux de pauvreté a légèrement reculé depuis 20 ans. Depuis le début des années 2000, la pauvreté s'est davantage étendue parmi les célibataires de moins de 65 ans. Leur taux de pauvreté s'est élevé de 2,6 points entre 1997 et 2017, passant de 12 % à 14,6 %.

De même, celui des familles monoparentales a subi une hausse de près de deux points (de 17,4 % à 19,3 % sur la même période). Les parents isolés et leurs enfants représentaient 16 % des personnes pauvres en 1997 ; ils pèsent pour près d'un quart vingt ans plus tard. La pauvreté des mères seules et de leurs enfants a en quelque sorte remplacé celle des familles nombreuses, qui prévalait dans les années 1990.

Seuil de pauvreté de 50 % du niveau de vie médian. Séries recalculées pour tenir compte des ruptures de série de 2010 et 2012. Lecture : en 2017, 19,3 % des familles monoparentales et 14,6 % des personnes seules de moins de 65 ans sont pauvres.
Source : Insee – © Observatoire des inégalités

GRAPHIQUE

DONNÉES

Lors d'une séparation, une famille sur cinq bascule dans la pauvreté

La séparation d'un couple affecte très souvent le niveau de vie de ses membres, en particulier celui du parent qui garde les enfants. La moitié des femmes qui sont dans ce cas connaissent une baisse d'au moins 20 % de leur niveau de vie l'année de la séparation, selon une étude récente de l'Insee [2] Pour les pères dans cette situation – ils sont moins nombreux [3] et en moyenne mieux rémunérés –, la baisse est d'au moins 10 % dans la moitié des cas. Avant une séparation, 14 % des familles étaient déjà pauvres (au seuil de 60 % du niveau de vie médian) et leur situation se dégrade encore davantage après. La séparation fait aussi passer sous le seuil de pauvreté 22 % des familles dont le niveau de vie était supérieur à ce seuil avant la rupture.

Il s'agit le plus souvent d'une situation transitoire, montre également l'étude. Le niveau de vie se rétablit, au moins en partie, dans les années qui suivent, en particulier lorsque le parent à la tête d'une famille monoparentale se remet en couple.

[1] Au seuil de pauvreté fixé à 50 % du revenu médian.

[2] Voir « De la rupture conjugale à une éventuelle remise en couple : l'évolution des niveaux de vie des familles monoparentales entre 2010 et 2015 », Hicham Abbas, Bertrand Garbinti, in *France, portrait social*, coll. Insee Références, Insee, 2019.

[3] 84 % des familles monoparentales sont constituées d'une mère avec un ou plusieurs enfants en 2016 selon l'Insee.

Source : Insee - Données 2015 - © Observatoire des inégalités

GRAPHIQUE

DONNÉES

Individus hors étudiants. Lecture : parmi la population pauvre, 24,6 % de personnes vivent au sein d'une famille monoparentale. 19 % des familles monoparentales sont pauvres * Ménages autres que personnes seules ou couples avec ou sans enfant(s)

Source : Insee - Données 2015 - © Observatoire des inégalités

Emplacement :

Accueil > Revenus, patrimoine, pauvreté >

Adresse de cet article : <https://www.inequalitywatch.eu/La-pauvrete-selon-le-type-de-menage>

La pauvreté selon le type de ménage

Seuil à 50 % du niveau de vie médian

	Nombre en milliers	Taux en %	Part de la population pauvre en %
Personnes seules	948	9,6	18,9
- dont homme seul	490	11,5	9,8
- dont femme seule	457	8,1	9,1
Familles monoparentales	1 237	19,0	24,6
Couples sans enfant	437	3,0	8,7
Couples avec enfant(s)	2 109	7,3	42,0
Autres types de ménages *	290	11,7	5,8
Ensemble	5 020	8,0	100